

REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°24

Séance du 16 octobre 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 octobre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Castel à M. Ugalde, M. Duzert à M. Murat.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Chabaud-Nadin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE – Association La Maison de l'Europe des pays de l'Adour Maritime - Convention de mise à disposition d'un local sis rue Sainte-Catherine.

Dans le cadre de l'ouverture sur le territoire communal d'une structure « Maison de l'Europe », au mois de mars 2014, la Ville avait souhaité apporter son soutien à ce dispositif, en mettant à disposition un local, sis 26, rue Sainte-Catherine, propriété d'Habitat Sud Atlantic.

Le conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de mise à disposition le 12 mai 2014 au profit de l'association « Les Chemins de l'Europe », structure porteuse de la « Maison de l'Europe ».

Or, l'association « Maison de l'Europe » ayant indiqué début septembre 2014 qu'elle cessait ses activités, l'association « La Maison de l'Europe des Pays de l'Adour Maritime » s'est montrée intéressée pour assurer l'animation de ce lieu, toujours en conformité avec les principes de la Fédération des Maisons de l'Europe.

Cette dernière association a déjà été partenaire de la commune dans le cadre de certains projets comme la participation au forum des Associations, et a répondu à l'appel à projets lancé par la Ville pour les activités périscolaires municipales (elle animera tout au long de l'année scolaire, 13 stages dans son domaine).

Compte tenu du but poursuivi par l'association La Maison de l'Europe des Pays de l'Adour Maritime et de l'intérêt local des activités menées par cette structure, la ville de Bayonne a décidé d'apporter son aide à son implantation, avec la mise à disposition du local récemment libéré par l'association « Les Chemins de l'Europe », sis en rez-de-chaussée de l'immeuble situé 26, rue Sainte-Catherine.

Le contrat d'occupation est consenti sur la base des principales dispositions suivantes :

- à titre gratuit,
- pour une période d'une année à compter de sa signature, renouvelable annuellement par tacite reconduction avec une durée maximale de 5 années, soit jusqu'au 30 octobre 2019, terme du bail liant la Commune avec le propriétaire des lieux, à savoir Habitat Sud Atlantic.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'association La Maison de l'Europe des Pays de l'Adour Maritime, sur la base du projet de document joint.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.